PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEAUX SUR DORDOGNE

Date de convocation : 09 octobre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE DIX-SEPT OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Hubert, Maire.

<u>Présents</u>: M. ARRESTIER Vincent, M. BRAJOUX Jean-Pierre, M. CHAPPOUX Claude, Mme CHIBAL Hélène, Mme CHIEZE Marie-Hélène, M. DOUMESCHE Dominique, M. DU PRADEL Yves, Mme HOSPITAL Claire, Mme LONGOUR Gisèle, M. SALLE Robert, M. TEIL Hubert, Mme TEILHET Stéphanie, M. TEYSSANDIER Alain. Formant la totalité des membres en exercice (14/14).

Excusés: ----

Secrétaire de séance: Mme Stéphanie TEILHET

LOGEMENT COMMUNAL DE MOUSTOULAT - REVALORISATION DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 août 2018 qui validait les travaux de rénovation du logement de Moustoulat. Aujourd'hui, les travaux du logement de Moustoulat sont terminés.

Compte tenu des travaux réalisés dans ce logement, il convient de revoir le tarif de location de celui-ci à la hausse.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de louer le logement communal de Moustoulat ;
- **DECIDE** de porter le tarif de location du logement susnommé à 500 € par mois.
- **CHARGE** le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas

à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à des besoins ponctuels de disponibilités.

La proposition de la Caisse d'Epargne est la suivante :

- Montant du plafond : 120 000.00 €

- Durée : 364 jours

- Taux d'intérêt : 0.70 % - taux fixe

- Base de calcul : exact/360

- Paiement des intérêts : chaque mois ou trimestre civil par débit d'office

- Demande de tirage : aucun montant minimum

- Demande de remboursement : aucun montant minimum

Frais de dossier : Néant

Commission d'engagement : 0.20 %Commission de non-utilisation : 0,10 %

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à ouvrir une ligne de trésorerie interactive de 120 000.00 € auprès de la Caisse d'Epargne et à signer le contrat ;
- **DONNE** délégation au Maire en matière d'ouverture de crédit.

AFFAIRES DIVERSES

a) Coupes de bois

Le chemin derrière chez Hubert ARRESTIER est impraticable. Le bois est coupé et les branchages sont restés sur place. Il faut que chaque propriétaire respecte et prenne ses responsabilités.

CFBL doit remettre le chemin en état.

b) Lors du conseil municipal du 30 août, l'assemblée avait donné un avis défavorable à Monsieur Christian VAURETTE qui souhaitait récupérer du bois laissé sur les bascôtés d'un chemin appartenant aux biens de sections du Claux, de la Chassagne et du Theil. Celui-ci est revenu vers nous avec un courrier muni des signatures de plus de la moitié des ayants droits. Compte tenu de cette approbation des ayants droits, le Conseil Municipal donne un avis favorable à Monsieur VAURETTE pour que celui-ci récupère le bois.

La séance est levée à 22h15.